

C.O.S.

Affaire n° 02

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar                      Président

BENSLIMANE Djamel                Secrétaire

GUENOUCHE Chérif                Membre

Match (S) JSBA-NRBOA fixé le 08 Février 2023 à 14h00 stade BEKKOUCHE Lakhdar

(honneur)

La rencontre ne s'est pas déroulée à la date, l'heure et le lieu sus indiqués, suite à l'absence de l'équipe visiteuse (NRBOA).

- Attendu que les Officiels (arbitres et délégué) les joueurs de l'équipe JSBA étaient présents sur le lieu stade BEKKOUCHE Lakhdar.

- Attendu : après une attente règlementaire, il a été constaté l'absence de l'équipe visiteuse : NRBOA.

*Par ces Motifs*

La COS jugeant pour le compte de la ligue, déclare match perdu par forfait à l'encontre de l'NRBOA avec défalcation de 03 points et une amende de 5.000 DA (Article 62) et attribue le gain du match au profit du club JSBA sur le score de Trois buts à Zéro.

Le Secrétaire

D. BENSLIMANE

Le Président

T. GUETTARI